

Direction de la régulation
et de la gestion de l'offre de santé

Arrêté n° 2021 - 224/ARS La Réunion

portant modification de l'arrêté n°0440/DRASS/IRS du 21 février 2008 portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire terrestre

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA REUNION
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Madame Martine LADOUCKETTE, en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°0440/DRASS/IRS du 21 février 2008 portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire terrestre ;
- Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectées aux transports sanitaires ;
- Vu la décision n°171/2021/DG/ARS La Réunion du 29 juin 2021 portant délégation de signature ;

Considérant le courriel en date du 02 août 2021 de Mme HOARAU née BOYER Anise Vivienne, gérante de la SARL Ambulance BENEDICTINE, informant de la nouvelle dénomination de son entreprise de transport sanitaire terrestre ;

Considérant la convention de scission du 06 avril 2021 par laquelle, notamment, l'activité ambulance et VSL de la société Ambulance BENEDICTINE est transférée à la société Ambulance Les Eaux Vives, laquelle se substitue à la première ;

Considérant les statuts constitutifs de la SARL Ambulance Les Eaux Vives en date du 06 avril 2021 mentionnant la reprise de l'activité ambulance et VSL de la société Ambulance BENEDICTINE et l'exercice de la gérance de la nouvelle société par Madame HOARAU née BOYER Anise Vivienne ;

Considérant l'extrait du registre du commerce et des sociétés n° 2021B01589 du greffe du Tribunal mixte de commerce de Saint-Denis La Réunion, en date du 13 septembre 2021, mentionnant l'immatriculation de la SARL Ambulance Les Eaux Vives et l'exploitation par elle de l'activité ambulance et VSL précédemment exercée par la SARL Ambulance BENEDICTINE, avec effet au 06 avril 2021 ;

Considérant que le changement de dénomination concerné ne modifie pas l'implantation des locaux et des véhicules de transports sanitaires terrestre de l'ex SARL Ambulance BENEDICTINE ;

ARRETE

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté n°0440/DRASS/IRS du 21 février 2008 susvisé est ainsi modifié :
Numéro d'agrément : 97/2/54/235
Nouvelle dénomination sociale : **SARL AMBULANCE LES EAUX VIVES**
Adresse : 20 rue Jean Champierre Devilleneuve – 97470 SAINT BENOIT
Gérante : Mme HOARAU née BOYER Anise Vivienne
Le reste est sans changement.

Article 2 : Toute modification apportée à la société, tant dans les installations matérielles que dans les équipages autorisés devra être portée sans délai à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion conformément à la réglementation ;

Article 3 : L'entreprise de transport sanitaire pourra, à tout moment être contrôlée par les services de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion pendant les heures d'activité ;

Article 4 : Tout manquement aux obligations réglementaires pourra être sanctionné, après avis du sous-comité des transports sanitaires, soit par le retrait ou la suspension de l'agrément, soit par des sanctions pénales, soit encore par les deux ;


Article 5 : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés, le présent arrêté peut faire l'objet :

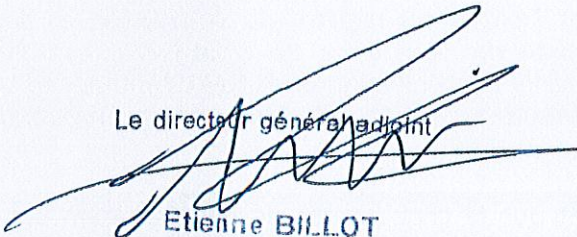
- Soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'ARS La Réunion ;
- Soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé ;
- Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Saint-Denis, rue Félix Guyon – 97400 Saint Denis La Réunion.

Article 6 : La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié par tous moyens et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le

30 SEP. 2021

 La Directrice Générale


Le directeur général adjoint

Etienne BILLOT